

ORIENTATIONS

A-1-1 De forums sociaux en manifestations la formule « UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE » est devenue le cri de ralliement des mouvements contre les guerres impériales et la privatisation du monde.

Après la chute du mur de Berlin, l'impérialisme libéral, sorti victorieux de la guerre froide et de ses prolongements, nous promettait l'extension sans limites de la démocratie, de la paix, et de la prospérité.

Las...guerres civiles, génocides, inégalités toujours plus criantes, entre le Nord et le Sud bien sûr, mais aussi au sein même des pays dits « développés », voilà les « petits incidents de parcours » qui retardent l'accès de la majorité des humains au paradis capitaliste !

L'hégémonie des politiques libérales et ses effets dévastateurs.

A-1-2 Pour pouvoir piller et exploiter encore plus librement les ressources énergétiques, les matières premières et disposer de la force de travail, y compris intellectuelle, qui lui reste nécessaire, le capitalisme en crise ne voit d'issue que dans un marché mondial libéré des contraintes nationales, et la mise en concurrence des travailleurs par delà les frontières.

La course à la croissance s'accompagne d'une lutte acharnée au niveau mondial, pour la maîtrise des sources d'énergie, du pétrole au nucléaire, et l'accès à l'eau devient un enjeu majeur.

A-1-3 L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les accords internationaux comme l'Accord Général sur le Commerce et les Services (AGCS), sont les instruments dont le libéralisme s'est doté pour tenter de se développer encore et soumettre encore plus les Etats et les peuples à sa logique suicidaire, au profit d'une minorité.

Il est souvent difficile de faire le tri sur la nationalité des propriétaires de capitaux qui sont à l'œuvre dans les firmes transnationales. C'est d'autant plus vrai avec le développement des fonds de pension qui génèrent des capitaux volatils.

Le credo de l'efficacité capitaliste, censée aboutir à la meilleure utilisation des ressources dans le meilleur des mondes possibles ne résiste pas à la l'analyse du réel.

A-1-4 La concurrence débridée que le libéralisme organise est aussi une machine à exclure, à trier, à détruire les femmes et les hommes jugé(e)s non rentables qui ne peuvent pas jouer à ce « jeu » de la nouvelle division du travail.

Le sort fait aux plus défavorisés pèse sur la situation du plus grand nombre. La majorité de la population se trouve ainsi prise entre le marteau du pouvoir des multinationales et l'enclume de la misère sociale.

Même les couches moyennes se savent menacées par l'extension de la précarisation chaque jour accrue de leurs conditions de vie et de travail.

Les conséquences de l'ouragan Katrina -*en Louisiane-(SNU REUNION et TEF IDF)*- illustrent tragiquement les risques d'une société à deux vitesses : ce sont majoritairement les populations noires et pauvres qui n'ont pu s'échapper à temps, qui subissent les plus graves destructions humaines et matérielles.

Paradoxe sinistre, la première puissance mondiale qui dépense des milliards de dollars pour exporter et imposer sa conception de la liberté, de la prospérité et de la démocratie, est incapable de secourir seule ses propres populations, démontrant la fragilité de son organisation sociale.

La société en flux tendu de la privatisation et de l'individualisme est plongée dans le chaos et la violence.

Elle ne peut que recourir à l'armée et accepter tardivement, l'aide internationale pour retrouver un peu de maîtrise de la situation !

A-1-5 La logique capitaliste de la concurrence de tous contre tous porte en elle le germe de la guerre de tous contre tous. Dans sa fuite en avant le capitalisme ne trouve d'autre issue que de chercher à soumettre les « états voyous » et les « classes dangereuses », pour s'approprier au meilleur prix les services et les ressources des sciences, de la connaissance, de l'éducation et de la santé, menacés de marchandisation.

La guerre elle-même a changé de nature, d'affrontement entre états elle est présentée comme une croisade du Bien contre le Mal, assimilée à une guerre de religion, à un affrontement de civilisation...

Au nom de cette croisade sacrée contre le terrorisme, le gouvernement de Bush, hélas réélu, soutenu par ses alliés (y compris par des gouvernements sociaux-démocrates), a voulu imposer par la force la « démocratie américaine » en Irak après s'être enlisé en Afghanistan.

Il est à craindre que cette conception militaire de la lutte contre le terrorisme n'aboutisse à renforcer les fondamentalismes religieux qui savent si bien exploiter la quête identitaire de populations et communautés en danger d'exclusion ou de stigmatisation, et fanatiser jusqu'au suicide et au massacre ceux qui se sont laissés piéger.

A-1-6 Nous condamnons sans réserves tous les terrorismes, y compris ceux d'Etat.

Le moins que l'on puisse dire c'est que la paix et la démocratie ne règnent pas encore en Irak, en pleine guerre civile et où le nombre de morts est plus important depuis la « fin » de la guerre, qu'il s'agisse des habitant(e)s d'Irak que des soldat(e)s des troupes américaines et de leurs alliés. La guerre « hors limite » contre un terrorisme caméléon insaisissable sert aussi de prétexte à la multiplication des législations d'exception (le Patriot Act aux U.S.A.), à la criminalisation des résistances et des mouvements sociaux, au recul des droits démocratiques au profit de l'arbitraire d'état, car la logique du libéralisme est de s'opposer à l'émancipation des peuples et des individus. Et le libéralisme « n'échoue jamais » ! Les idéologues affirment toujours que s'il n'a pu démontrer sa pleine efficacité à rendre heureux tout un chacun, c'est parce que tous les freins sociaux et politiques n'ont pas été supprimés.

Et lorsque les peuples peu à peu se lèvent, et le rejettent, il réinvente un ennemi sans lequel il perd tout son sens. Car il n'y a aucun sens à poursuivre une accumulation sans fin où le plus fort, le plus rentable, écrase et asservit l'autre.

Le péril terroriste remplace le péril communiste de la guerre froide dans les cerveaux fertiles des « penseurs » du pentagone et consorts, et du lobby militaro-pétrolier qui le « conseille » pour justifier la croissance démentielle des budgets militaires (500 milliards de dollars aux USA !) et du militarisme impérial.

Le spectre du terrorisme international, multiforme et sans visage, et la barbarie des attentats exportés dans les pays dits « développés » et démocratiques facilitent l'amalgame entre les résistances légitimes, à commencer par celle du peuple palestinien d'un côté, et de l'autre les réseaux mafieux qui bénéficient par ailleurs de bienveillances complices des Etats.

Une résistance légitime qui s'organise.

A-1-7 Le développement des économies indienne et chinoise, sur les critères du capitalisme sauvage, avec le poids démographique de ces pays, outre qu'il peut menacer l'hégémonie des grandes puissances actuelles, introduit un risque de déséquilibre dans les échanges mondiaux (ah le textile chinois et les informaticiens indiens!), aggrave encore les dégâts écologiques majeurs, irréversibles, déjà subis par la planète.

A-1-7-1 Le 1^{er} janvier 1994, date de l'entrée en vigueur de l'ALENA (Accord de libre échange nord-américain) et surtout du soulèvement zapatiste au Chiapas a marqué indubitablement un changement en Amérique Latine. Il a donné le coup d'envoi à la résistance populaire contre le néolibéralisme et à un développement de luttes multiples et diversifiées à travers le continent. Si dans un premier temps, les mouvements de résistance avaient pour but de préserver des droits sociaux face à l'offensive hégémonique du modèle économique, ils l'ont progressivement remis en cause, posé la question de la rupture et esquissé les grandes lignes d'une alternative qui garantirait les droits sociaux, politiques et culturels.

A-1-7-2 Si aucun pays n'est parvenu à rompre définitivement avec l'hégémonie des politiques néo-libérales, le gouvernement bolivarien au Venezuela conteste fortement l'emprise de l'empire sur le continent. De même, il y a eu des avancées très significatives dans l'accumulation des forces au niveau social, de l'émergence de l'EZLN à la consolidation du MST brésilien, avec l'extension et le renforcement du mouvement paysan et indigène en Equateur et en Bolivie, avec l'apparition du mouvement piquetero en Argentine pour ne citer que les principaux. Ces mouvements de résistance ont expérimenté de nouvelles pratiques : démocratie directe, occupations territoriales et ont remporté quelques victoires.

A-1-7-3 La mise en échec de l'ALCA (Accord de libre échange des Amériques), les luttes pour la nationalisation de l'exploitation des ressources naturelles en Equateur et en Bolivie, l'appropriation collective de moyens de production en Argentine et au Venezuela et le résultat du référendum sur l'eau en Uruguay, montrent qu'il est possible de contester la domination de l'empire malgré les risques de confrontation liés à la militarisation du continent par les Etats-Unis.

C'est plus qu'un encouragement, c'est une réelle lueur d'espoir d'un changement possible, même si un projet global et la définition d'un pouvoir populaire, démocratique et anticapitaliste restent à définir. Il nous semble en effet nécessaire de redonner un pouvoir décisionnaire aux citoyens par le biais d'une démocratie participative tant aux niveaux local que régional et national.

Qui sont les plus à même que les citoyens de déceler les besoins sociaux (crèches, écoles,..) culturels et de proximité (transports..) ? Ils doivent être en mesure d'intervenir dans l'utilisation des budgets et de leurs orientations.

La démocratie directe permet à tous d'agir réellement sur les choix de société dans l'intérêt de tous et non de quelques uns concentrant tous les pouvoirs.

A-1-7-4 Les manifestations de Seattle contre l'OMC, puis celles de Gènes, Montréal, Washington, les manifestations massives contre la guerre en Irak, les Forums Sociaux Mondiaux, l'appel de Mumbai- issu du Forum Social Mondial de 2004- sont autant d'indices du développement de cette conscience et de cette mobilisation.

La solidarité immédiate venant des habitants de tous les pays du monde, en direction des victimes du tsunami fin 2004, plus rapide et plus massive que celle des états eux mêmes, est aussi un signe du développement de cette conscience.

Plus récemment, la marche internationale des femmes contre les violences et la pauvreté démontre que la mobilisation s'étend, s'internationalise et que la solidarité s'organise.

Jusqu'à des femmes chinoises salariées d'une entreprise à l'encadrement presque exclusivement masculin qui ont obtenu une augmentation de salaire après quelques jours de conflit !

En Europe la manifestation de Bruxelles a permis l'expression du rejet des politiques libérales à l'œuvre dans plusieurs pays européens, y compris par des gouvernements sociaux démocrates.

A-1-8 En Europe, le passage à la monnaie unique a constitué une étape importante et irréversible de la construction européenne.

Dans tous les Etats sont apparus des courants nationalistes ou souverainistes qui s'opposent à l'intégration européenne sur des bases réactionnaires et xénophobes.

La mise en place d'une banque centrale européenne (BCE) indépendante, ayant pour mission essentielle la lutte contre l'inflation ainsi que le maintien d'un euro fort, interdit de fait toute politique de relance dans la consommation (politique dite keynésienne).

Conçue dès le départ comme une zone de libre échange et un marché unique, l'Europe se construit sur des bases libérales. Il s'agit de réduire les droits et acquis sociaux, les garanties collectives, présentés comme des freins aux échanges, mais aussi d'accélérer la marchandisation des services et particulièrement des services publics pour aller vers un dumping social généralisé en unifiant par le bas les législations sociales encore très diverses en Europe.

La maintenant fameuse directive Bolkestein illustre clairement cette dérive libérale.

A-1-9 L'harmonisation des politiques publiques en Europe veut faire pencher la balance vers le modèle anglo-saxon : Etat minimum, réformé, allégé et « managé » selon les indicateurs utilisés dans le privé, contractualisant ses prestations, avec mise en concurrence des prestations publiques et privées.

Mais la conscience que cette logique folle menace l'avenir même de l'humanité progresse dans tous les pays et dans la majorité des populations.

A-1-10 En France, le débat très riche sur le référendum qui a traversé la société civile, même s'il a été organisé en marge des campagnes médiatiques bulldozer, a démontré que les gens réfléchissent, débattent et en ont assez du nivellement par le bas de leurs droits au nom de l'Europe du libre-échange.

Le vote du 29 Mai remet en cause la construction libérale de l'Europe.

Le mouvement de défense des services publics, dont la manifestation de Guéret a été une étape marquante, se développe et s'étend.

A-2-1 Depuis notre dernier congrès en novembre 2002, la situation politique française a beaucoup évolué.

Deux gouvernements de droite se sont succédés. Des mobilisations sociales très importantes ont eu lieu, particulièrement au printemps 2003 sur les retraites ; la grève générale n'a pas pu prendre son essor, après le ralliement de la CFDT à la contre-réforme gouvernementale, et le refus de la direction confédérale CGT de prendre ses responsabilités.

Le printemps 2004 s'est soldé pour l'équipe Chirac-Raffarin par trois sévères défaites électorales (régionales, cantonales, européennes), et l'échec au référendum d'approbation du traité de Constitution Européenne marque un nouveau tournant à l'impact considérable. Nous sommes confrontés à une crise institutionnelle, politique et sociale de grande ampleur, tant au niveau national qu'à l'échelle européenne.

A-2-2 Fondamentalement, le courant anti-libéral de masse (naissant à l'automne 1993), en pleine activité en novembre-décembre 1995, est toujours à l'œuvre, s'exprimant à la fois sur le terrain électoral et sur le champ social. C'est sur le terrain des luttes sociales et de l'action que les différentes recompositions syndicales se développent et se renforcent. Notre syndicat et notre fédération ont un rôle central à jouer.

C'est à partir de la mobilisation portant sur une autre vision de la société que doit naître un syndicalisme rassemblé et démocratique agissant pour une transformation radicale de la société.

L'élément central qui mesure l'appréciation de l'efficacité de tous les gouvernements qui se sont succédés, est la question de l'emploi et de la lutte contre le chômage. Cela explique pourquoi nous sommes au cœur de la tourmente politique et sociale actuelle, après l'échec total du gouvernement Raffarin en la matière.

A-2-3 La politique du ministère Fillon a été une stratégie classiquement libérale. Elle attendait les effets mécaniques d'une croissance tirée par l'économie américaine, combinée à un retournement démographique (moins d'entrées sur le marché du travail, plus de sorties), le tout aidé par les premiers effets de la réforme des retraites concernant les longues carrières. En clair, c'était l'orientation que le marché se suffirait à lui-même. L'autre versant consistait en une démolition des mesures de la gauche Jospin : loi sur les 35 heures, emplois-jeunes. Le résultat est connu : croissance du chômage, extension de la précarité.

Fillon, avant d'être remplacé, préparait les bases d'une série d'autres mesures et réformes, en organisant une campagne autour de la notion des pénuries d'emploi articulée à l'idée du renforcement du contrôle des chômeurs. Plusieurs rapports furent commandés, dont ceux de de Virville et de Marimbert pour étayer ce nouveau volet, Chirac ayant annoncé plusieurs fois la nécessité de réformer le marché du travail et le service public de l'emploi.

A-2-4 L'ensemble des travaux de prospectives et des réformes préparées, s'inspire des orientations libérales actuelles des politiques européennes, cristallisées dans des directives. Elles découlent des grandes orientations des politiques européennes (GOPE), déclinées ensuite en stratégie européenne pour l'emploi (SEE). Elles peuvent être résumées autour de concepts-clés : réforme du marché du travail, diminution et assouplissement du Code du Travail et des fiscalités, activation des dépenses passives, accentuation de la répression à l'encontre des chômeurs, privatisation et démantèlement des services publics de l'emploi.

A-2-5 La loi de cohésion sociale dite loi Borloo reprend une partie des travaux préparatoires de Fillon, en présentant un champ beaucoup plus large, articulant emploi, logement, exclusion sociale, éducation. Elle retrouve l'espace assez traditionnel du traitement social du chômage, mais à la sauce libérale. Volume important des mesures, exonérations et primes patronales en sont des caractéristiques. Mais la loi Borloo est un tournant politique dans l'histoire du Service Public de l'Emploi. Elle reconfigure totalement le cadre qui avait été défini en plusieurs grandes étapes : sortie de la deuxième guerre mondiale, fin des années soixante.

La mise en concurrence totale sur la mission de placement et l'inclusion des entreprises d'intérim et des cabinets privés comme composants organiques du « nouveau service public » représentent une fracture très importante. Matériellement, la brèche est ouverte dans laquelle s'engouffre le processus de privatisation. Nous passons du SPE vers le service de l'emploi, tout en restant encore dans un processus inachevé.

A-2-6 La définition du Service Public de l'Emploi à partir de trois cercles concentriques nous oblige à repenser son contenu même.

Nous sommes soumis dans les trois composantes de notre syndicat national à des mouvements de poussée contradictoires. Le tissu SPE connaît un resserrement, une augmentation de ses convergences institutionnelles : relations ANPE /ML/Cap emploi, territoire opérationnel commun avec les plates-formes de vocation. Dans le même temps, le tissu se désagrège sous les coups de boutoir de la décentralisation-régionalisation (démantèlement en cours de l'AFPA,..) avec un émiettement impressionnant en terme de sous-traitance et de « partenariat », et un début de processus de privatisation.

Le rôle des collectivités territoriales comme structures intervenantes sur le terrain de l'emploi et de la formation professionnelle, ne fait que s'amplifier. En matière de formation professionnelle, les compétences sont acquises depuis longtemps, sur le deuxième volet nous

assistons à une extension en pleine progression. Les conseils généraux étaient la structure de référence du RMI, mais aujourd'hui de plus en plus, un rôle est dévolu aux municipalités ou inter-communalités en matière d'emploi. Leur place dans les maisons de l'Emploi en est la dernière illustration.

A l'intersection de toutes ces mutations, les textes de la loi de cohésion sociale remettent en valeur la notion de territorialisation de la politique de l'emploi, et de coordination du service public de l'emploi régional. Le nouveau gouvernement poursuit sa croisade libérale en détricotant le code du travail (ex. Contrat Nouvelle Embauche) et en culpabilisant les chômeurs par le renforcement du contrôle et des sanctions, rendant ces derniers responsables de leur non-retour à l'emploi.

Le gouvernement poursuit le désengagement de l'Etat, en matière de formation professionnelle continue par exemple. Il a aussi renoncé à définir des priorités : c'est par exemple l'UNEDIC qui définit les secteurs en tension. Le gouvernement actuel donne des moyens au service public de l'emploi mais pour mettre en place une politique répressive.

Il n'y a plus de véritable politique de l'Etat en matière d'emploi. Son intervention se borne surtout à une gestion administrative visant à faire baisser les statistiques du chômage coûte que coûte et à exclure certains publics.

Or, nous ne sommes pas dans une situation de plein emploi, et les agents de l'ANPE et des missions locales, n'ont pas une solution d'emploi (quelque chose) à proposer à chaque chômeur. Or si la personne ne retrouve pas d'emploi ce serait soit de notre faute (agent MILO ou ANPE), soit de sa propre faute. Il est plus simple de culpabiliser les chômeurs ou les agents plutôt que de parler de la réalité telle qu'elle est. Il nous faut avoir le courage de faire savoir qu'il n'y a pas du travail pour tout le monde et faire cesser cette hypocrisie. Ce discours ambiant n'a qu'un but : masquer la réalité.

A-2-7 Analyse des évolutions en cours au sein du Ministère du Travail.

A-2-7-1 Tous les services du ministère de l'emploi de la cohésion sociale et du logement sont menacés par la politique du « moins d'état », moins de fonctionnaires.

Très majoritairement consacré aux interventions et aux aides en direction des entreprises, le budget de ce ministère « social », qui n'est plus celui du travail depuis quelques mois, est aussi rogné sur les crédits d'intervention et les dépenses de fonctionnement.

La L.O.L.F. (Loi Organique des Lois de Finance) et la D.N.O. (Directive Nationale d'Orientation) servent de prétexte à des calculs de coûts, quelquefois ubuesques, permettant de justifier le moment venu, les baisses d'effectif sans que l'on puisse aujourd'hui en mesurer toutes les conséquences.

A-2-7-2 Les agents de catégorie C sont toujours les premiers concernés par les suppressions de poste.

Dans le même temps, l'application tardive de la loi de titularisation, arrachée de longue lutte, a commencé à diminuer la proportion de non titulaires dans les effectifs du ministère : près de 40% pour l'ensemble de la catégorie A. L'intégration des nouveaux titulaires dans les corps d'attachés d'administration centrale ou d'attachés emploi-formation (en services déconcentrés) provoque désillusions et tensions dans les services.

Les services emploi en directions départementales constituent en nombre l'essentiel des agents des services déconcentrés. Ils sont concernés et menacés par la décentralisation.

Le désengagement progressif de l'Etat dans les politiques d'emploi, de formation professionnelle des personnes handicapées, tant au niveau départemental que régional, a des conséquences directes sur les missions et le statut des personnels (apprentissage, C.O.T.O.R.E.P., services intervenant sur les contrats aidés).

A-2-7-3 Le poids accru donné aux directions régionales et leur organisation en pôles dans la réforme de l'état, servent aussi de prétexte à la mutualisation de tâches (voire de services) effectuées jusque là au niveau des départements, avec l'objectif à peine dissimulé de réduire encore les effectifs: c'est déjà le cas de la gestion des salaires en Bourgogne, les renseignements au public sont aussi visés.

A-2-7-4 Pour mettre en oeuvre cette politique de réduction des effectifs, on a vu fleurir un nouveau statut de catégorie A: les secrétaires généraux de ministère ou de directions régionales.

Normalement chargés de tâches de gestion, ils interviennent de fait de plus en plus sur l'affectation des moyens, y compris en effectifs, en s'appuyant sur la fameuse « fongibilité asymétrique ».

Ces secrétaires généraux ont obtenu, en un temps record, un statut d'emploi financièrement confortable.

A-2-7-5 Pour mémoire, la réforme du statut des contrôleurs du travail (passés en catégorie B+) après une mobilisation de près de 20 ans, n'aboutit qu'à une revalorisation modeste.

Quant à l'Inspection du Travail, ses effectifs restent squelettiques: 1300 agents de contrôle relevant du ministère de l'emploi, (1600 pour les trois Ministères) ce qui est notoirement inférieur à la moyenne européenne!

A-2-8 La loi Borloo dans son remodelage du Service Public de l'Emploi, redéfinit la place et le rôle de l'UNEDIC et ses relations inter-institutionnelles avec l'ANPE. Elle inscrit un processus de rapprochement des deux structures, posant d'ailleurs implicitement la perspective d'unification. La convention tri-partite Etat-ANPE-UNEDIC, est l'application concrète des orientations inscrites dans la loi. Le PARE a échoué pour de multiples raisons: nouvelle conjoncture économique, résistances sociales multiformes, blocage par le gouvernement Jospin... D'une certaine façon, la convention tri-partite et le débat qui a lieu autour d'elle actuellement, apparaissent comme une session de rattrapage de tous les battus du PARE, lors de l'automne 2000.

A-2-8-1 Le MEDEF, et ses partenaires syndicaux (principalement la CFDT) qui gèrent l'UNEDIC, n'ont jamais abandonné leurs objectifs centraux. Il s'agit de mettre l'UNEDIC, en déplaçant son champ d'intervention, en situation de contrôler totalement ce qui concerne le chômage indemnisé. A savoir non seulement sa mission « traditionnelle » d'indemnisation, mais également le processus de retour à l'emploi (le placement) et le contrôle de la liste des demandeurs d'emploi. Elle pourrait ainsi disposer de ce qui lui a été refusé par le gouvernement Jospin. Les enjeux contenus dans la définition de la convention tri-partite sont donc très importants pour l'avenir du Service Public de l'Emploi et de l'ANPE.

Nous avons le sentiment, après ce bilan de l'état du SPE et de ses composantes, que nous sommes du point de vue de son avenir, réellement à la croisée des chemins.

A-2-8-2 Cela nous oblige à revisiter un certain nombre de nos positions habituelles, en intégrant les bouleversements en cours et en redéfinissant notre stratégie de résistance, de contre-offensive.

Si nous voulons que notre syndicalisme participe aux convergences des forces qui se doivent de penser l'après libéralisme, nous devons travailler à redessiner des perspectives, des axes et des mesures concrètes en terme de contre-propositions.

A-3- Répondre aux défis qui nous sont posés :

Définir nos positions et imaginer des axes de contre-offensive et de contre-propositions.

Après les éléments de constat posés dans le chapitre précédent, il nous faut désormais délimiter nos analyses et réponses, et croiser nos pratiques professionnelles et nos orientations syndicales de façon systématique.

Nous devons affirmer dans nos pratiques quotidiennes des critères d'éthique professionnelle : refus de toute discrimination quels qu'en soient les motifs, exigence d'équité dans l'exécution des tâches professionnelles, favoriser l'accès au droit des usagers de nos services publics, fonder les rapports avec l'extérieur sur le droit et sur les missions, et non pas sur les passe-droits, et, à l'interne, veiller à la primauté du respect des personnes et de leurs choix sur la volonté de promotion personnelle.

Le SNU-TEFI met tout en œuvre afin de définir les actions nécessaires pour faire aboutir démocratiquement ses revendications. Dans tous les cas et dans le respect de nos orientations, l'unité syndicale sera proposée.

En raison notamment de l'évolution des critères de recrutement et de promotion, du formatage via les formations (notamment celles de l'encadrement), le professionnalisme issu d'une culture militante régresse dans les services. La garantie du principe d'égalité et de respect des usagers (chômeurs, salariés, étrangers, handicapés...), le respect d'une éthique professionnelle sont constamment remis en cause par ces modes de management. C'est une bataille difficile que nous devons poursuivre avec détermination.

A-3-1 Le rôle des collectivités territoriales.

Nos lieux communs conceptuels nous font aborder les interventions des collectivités territoriales dans les domaines de l'emploi avec beaucoup de méfiance...

Nous craignons d'être en but à des dérives clientélistes ou discriminatoires en fonction de leurs inclinaisons politiques ou de leurs différences en matières de ressources financières.

Toutefois nous devons acter que les collectivités territoriales (régions, départements, municipalités) sont des structures de l'appareil d'état décentralisé. Elles ne sont donc en rien assimilables à des structures privées. En conséquence, le bien-fondé de leurs compétences en matière d'emploi et de formation, ainsi que les garanties à prendre en la matière, doivent faire l'objet de débats approfondis, tant au sein des différents secteurs, qu'au niveau du secrétariat du SNU TEFI d'ici le prochain congrès.

D'ailleurs, historiquement, les municipalités ont eu un rôle important en terme de placement et de secours pour les chômeurs.

Il reste à définir les conditions de la coordination et de la place des collectivités territoriales et des missions respectives des composantes du SPE telles que définies dans l'article A 3-6.

A-3-2 L'UNEDIC et le SPE .

La loi Borloo intègre l'UNEDIC comme partie prenante du noyau dur du SPE avec l'ANPE, le ministère du travail et l'AFPA.

Traditionnellement, nous avons considéré que l'UNEDIC, tout en ayant un statut particulier, en quelque sorte de cousinage, ne faisait pas partie du noyau dur du SPE. L'UNEDIC est financée sur la base de cotisations obligatoires (salariés, employeurs), aucune convention fixant les conditions, niveaux d'indemnisation, taux de cotisation, ne peut exister sans agrément de l'Etat. Le même Etat se porte garant auprès des banques lorsqu'elle contracte un emprunt. Tous ces paramètres

la définissent comme une structure privée à mission de service public et à ce titre, nous devons l'inclure dans l'axe composant le socle central du SPE ; l'AFPA relève exactement des deux mêmes caractéristiques quant à son statut institutionnel et au statut de son personnel.

A-3-2-1 Mais comme pour les quatre structures de base du SPE, nous devons proposer à partir de notre critique radicale de son fonctionnement actuel, une nouvelle perspective pour le fonctionnement de l'UNEDIC.

L'horizon d'une fusion avec l'ANPE doit-elle être rejetée par principe ? et sur la base de quels arguments ?

En tout cas, nous devons exiger qu'elle se repositionne sur ses missions de base : l'indemnisation correcte de l'ensemble des chômeurs, assurant un revenu de remplacement de haut niveau, en prenant en compte toutes les situations créatrices de précarité et de chômage.

Par ailleurs nous devons proposer qu'elle revienne à des missions d'ordre social, dans l'accompagnement de sa mission d'indemnisation. La création d'un nouveau fonds social et d'intervention prenant en compte dans sa globalité l'environnement social du retour à l'emploi pourrait être préconisé.

A-3-2-2 Il nous faut également nous interroger sur sa structuration institutionnelle. Quelles que soient les hypothèses retenues, nous exigeons l'élection des administrateurs représentant les « partenaires sociaux » (par l'ensemble des actifs, avec ou sans emploi ?), la présence dans son conseil d'administration de représentants élus des chômeurs, avec bien sûr l'ouverture à l'ensemble des représentants des syndicats réellement existants, (au-delà des cinq confédérations), dont la FSU.

Cela changerait le rapport de forces et aiderait à diffuser dans toute la société le débat et ses enjeux lors du renouvellement des conventions.

A-3-2-3 Deux hypothèses s'ouvrent à nous pour la transformation de l'UNEDIC.

La première reprendrait ce qui avait été envisagé lors de l'affrontement entre les signataires du PARE et le gouvernement à l'été et à l'automne 2000, c'est-à-dire une « nationalisation » de l'UNEDIC, assortie de la reconnaissance que sa structure de direction serait soit tri-partite (état, syndicats de salariés, syndicats d'employeurs) soit quadri-partite (les mêmes plus les représentants des organisations de chômeurs).

A-3-2-4 La deuxième reprendrait l'orientation défendue par la CGT confédérale. Partant de la notion que les cotisations sociales sont du salaire différé, cette conception invite à revenir à une « gestion syndicale » pure en plaçant dans une situation minoritaire les représentants patronaux. Il s'agirait d'un retour à la fondation de la Sécurité Sociale, où elle couvrait tous « les accidents de la vie » (santé, chômage, retraites, famille), toujours sous contrôle syndical.

De toutes façons, nous sommes arrivés à un point, où le pire réside dans le statisme et la situation de co-gestion du MEDEF et de ses interlocuteurs syndicaux privilégiés.

A-3-3 La transformation de l'ANPE .

A-3-3-1 Le Conseil d'Administration de l'ANPE doit s'ouvrir à notre Fédération et à l'ensemble du syndicalisme existant (Solidaires, UNSA). En son sein, les représentants des organisations de chômeurs doivent également pouvoir siéger après avoir été élus (comme tous les administrateurs salariés ou patronaux).

A-3-3-2 La loi Borloo doit être abrogée ; tout placement par l'intérim ou les structures ou officines privées à but lucratif doit être interdit.

L'ANPE doit avoir connaissance par l'obligation de dépôt, de l'ensemble des offres d'emploi disponibles sur le marché du travail.

Les missions de l'ANPE doivent être redéfinies dans le sens d'une extension et d'un enrichissement ou d'une réappropriation (orientation des demandeurs d'emploi).

Elle doit voir ses compétences développées en matière d'intervention sur le terrain de l'emploi, particulièrement en matière de conseil et d'appui en stratégie de recrutement, et d'orientation/conseil auprès des demandeurs d'emploi et des salariés.

Elle doit être reconnue dans ses missions d'élaboration de mesures pour l'emploi à partir des constats et études qu'elle réalise (connaissance des évolutions du marché du travail, des situations d'emploi, prospectives).

Elle doit participer à l'appréciation des besoins en matière de formation professionnelle.

Ses missions sur le terrain de l'insertion des publics en grande difficulté et des chômeurs de longue durée doivent être confirmées et enrichies.

Elle doit renforcer ses capacités de contrôle de l'utilisation des fonds publics et subventions dégagés dans le cadre des politiques publiques de l'emploi.

Une coopération renforcée avec les services de contrôle et d'inspection des entreprises du Ministère du Travail doit être mise en œuvre.

A-3-4 Reformatage des missions de la DDTEFP

On assiste depuis quelques années, et singulièrement depuis deux ans, à un dépeçage en règle des compétences exercées par l'Etat, via les DDTEFP.

A-3-4-1 L'Etat, traditionnellement garant de la définition et de la mise en œuvre de la solidarité nationale, a transféré aux conseils généraux la gestion de l'allocation du RMI d'abord, puis celle de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI et la gestion de la reconnaissance des travailleurs handicapés ainsi que leur accès aux aides (Maisons départementales des Personnes Handicapées). Quant à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, elle est partagée entre l'Etat (PDITH, la majorité des CAP EMPLOI), les partenaires sociaux (AGEFIPH) et le patronat (certains CAP EMPLOI).

A-3-4-2 Les compétences emploi qui restent de la responsabilité de l'Etat sont presque intégralement confiées à l'ANPE.

Ainsi, l'ANPE agit au nom de l'Etat pour la mise en œuvre du contrat d'avenir au profit des titulaires des minima sociaux non transférés au Conseil Général.

Certes, la création du contrat d'avenir (CA) pour les bénéficiaires des minima sociaux (RMI, API, ASS, AAH) a l'intérêt de réserver une enveloppe financière déterminée pour l'insertion de ces publics. Mais il s'agit d'emplois avant tout occupationnels. Il est donc à craindre que le CA soit, à terme, un outil destiné aux personnes estimées non employables et, par ailleurs, un instrument de clientélisme politique pour les élus locaux.

Ce transfert va permettre au gouvernement une gestion plus souple et plus réactive. Il faut dire que le mode d'attribution des primes des Directeurs Délégués de l'ANPE prend en compte la réalisation d'objectifs fixés par la Direction Générale de l'Agence. Le recrutement d'effectifs supplémentaires pour l'Agence est justifié par la montée en charge de leurs missions, mais ne justifie pas pour autant la baisse des effectifs dans les DDTEFP.

A-3-4-3 En ce qui concerne la formation, le transfert des compétences est maintenant complet, mais l'Etat conserve d'importantes responsabilités en matière de formation professionnelle (contrôle de la formation professionnelle, élaboration de la réglementation, ...). Aujourd'hui l'Etat ne participe plus financièrement à la formation des salariés en contrats aidés (CES et CEC), il en est de même pour les chômeurs non indemnisés (SIFE). La priorité est à la mobilisation des prestations ANPE, à l'engagement des employeurs à la formation de leurs salariés en insertion à travers leur contribution obligatoire, à la formation professionnelle, aux formations débouchant directement sur les métiers en tension, montées et financées par l'Assedic, à la montée en charge de l'intervention du conseil régional, le tout sans beaucoup de pouvoir d'intervention des DDTEFP.

Chaque commande publique donne lieu à un appel d'offre prenant en compte essentiellement la qualité de la prestation et son coût.

Le mécanisme de mise en œuvre de l'EUR (enveloppe unique régionale) relève de la même logique. C'est une inversion de la stratégie de l'Etat dans le SPEL qui ne permet plus de développer des synergies locales autour d'une commande publique forte, mais qui se met (le SPEL) à disposition de structures locales à créer : les MAISONS DE L'EMPLOI.

Ce transfert de compétences vers les collectivités locales qui ont en partie la compétence emploi et en presque totalité la compétence formation, va favoriser l'inégalité de traitement (différence de moyens disponibles), le clientélisme et surtout va réactiver les rivalités régionales, départementales et locales, les « querelles de clochers » qui font de la France un pays de 36 000 communes, pour le plus grand désarroi des demandeurs d'emploi.

Dans ce nouveau contexte, les Coordonnateurs Emploi Formation, dont le nombre est en constante diminution, se trouvent réduits à faire seulement VRP de la politique de l'Etat et sont d'ailleurs, à ce titre, largement sollicités dans les territoires par les sous-préfets.

A-3-4-4 Autre changement dans les DDTE : les contrats de professionnalisation et d'apprentissage ne seront plus gérés, instruits et contrôlés en amont par les services emploi, ce travail sera fait par les représentants de la profession OPCA et les chambres consulaires.

A-3-4-5 Pour la création d'entreprise, les mesures sont de plus en plus le fait des ministères économiques et non celui du ministère du travail et de l'emploi. Pour l'instant, les DDTEFP gardent leur compétence, mais déjà EDEN est quasiment partout entre les mains des consulaires. Qu'en sera-t-il, dans l'avenir, du regard « droit du travail » sur les projets de création présentés ?

Dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, l'ensemble des conventions sera géré par les DDTE mais le versement des aides sera assuré par le CNASEA.

A-3-4-6 L'intérêt grandissant des Préfectures pour le service de la main-d'œuvre étrangère, la résistance des agents de contrôle (inspecteurs-contrôleurs) aux actions de contrôle du travail illégal ciblées uniquement sur les travailleurs étrangers peut se traduire, à terme, sous prétexte de rapprochement des services, par un transfert à la Préfecture des services M.O.E (Main d'Oeuvre Etrangère). Un des seuls secteurs en développement est le SSRE (Service du Suivi de la Recherche d'Emploi) et l'instruction des dossiers pour la commission de recours gracieux contre les sanctions subies par les chômeurs.

L'intervention de l'Etat, dans les DDTEFP, se concentre sur la communication, l'animation et la coordination (tant que les interlocuteurs voudront bien écouter un service qui n'a plus de pouvoirs de décision et quasiment plus d'enveloppes financières à répartir). Il se tourne aussi vers le conseil et l'accompagnement au changement avec des crédits disponibles pour la GPEC et le développement du dialogue social à la disposition des services de contrôle, qui ne savent qu'en faire, tant le dit dialogue social est en panne. Il conserve enfin ses outils d'intervention pour amortir l'effet des restructurations des entreprises.

A-3-4-7 En 2003, 80 députés de la majorité présidentielle dont d'anciens ministres du travail, ont déposé une proposition de loi visant à démanteler le statut, les compétences et les pouvoirs des agents de l'inspection du travail.

A la suite du tollé provoqué par cette proposition au sein du ministère du travail et aux divisions internes à la majorité présidentielle, elle a été enterrée.

Le projet de modernisation et de développement de l'inspection du travail du ministre LARCHER qui fait suite à de nombreux rapports de l'IGAS, présente en apparence une position plus soft. Mais par la création d'une autorité centrale de l'inspection du travail, la mise en place d'indicateurs issus de la LOLF et le principe de sections élargies sans création significative d'emplois d'agents de contrôle, ce plan vise en fait à corseter l'activité des sections au service des priorités nationales, contrôle uniquement du travail illégal (notamment des travailleurs étrangers) et sur l'hygiène et la sécurité.

L'objectif à moyen terme étant de faire en sorte que l'inspection du travail soit spécialisée en hygiène sécurité et travail illégal (type anglo-saxon) et non plus généraliste en droit du travail.

Dans un contexte de déréglementation à tout va de ce gouvernement, il y a lieu de faire preuve d'une vigilance extrême dans les discussions en cours avec le ministère au sujet de cette réforme, et de faire appel à la société civile pour défendre, malgré ses limites, le service public de proximité qu'est l'inspection du travail.

Pour nous, dans le contexte politique actuel, il est important de réaffirmer l'absolue nécessité de :

- Défendre un droit du travail protecteur des salariés
- Maintenir et développer une inspection du travail, généraliste, unifiée, et dotée de moyens nécessaires à ses missions.

A-3-4-8 Au total, l'avenir des DDTEFP apparaît comme de plus en plus incertain, tiraillées qu'elles sont entre un rôle de bras armé de la Préfecture en matière d'emploi et d'accompagnement des restructurations, et un rôle d'exécutant des politiques régionales déclinant les politiques nationales en matière d'emploi et de travail. Au-delà de leur place, c'est leur existence même qui est en cause.

A-3-5 Sous-traitance/ partenariat.

Il est nécessaire de distinguer ce qui relève du partenariat ou de la sous-traitance, la sous-traitance étant en général une sous-traitance de pénurie. Elle est attribuée à des organismes qui, à la périphérie du SPE, vivent ou survivent alimentés par les finances publiques. Le partenariat est fondé sur des relations de complémentarité sur la base de missions que nous ne savons pas remplir. Mais si nous ne voulons pas répondre à cette situation de façon simpliste, il est nécessaire de mesurer le volume global financier de ces situations qui sont en extension, et d'apprécier le nombre de personnes qui y travaillent. Autour du noyau dur des SPE gravite donc une kyrielle de structures, avec des milliers et des milliers de salariés (généralement en CDD). Nous devons initier une démarche inclusive en direction de l'ensemble des structures que nous apprécions comme rendant une mission de service public. Cela pourrait se concrétiser en stabilisant leurs modes de financement (sur fonds publics).

A-3-5-1 L'élaboration d'une charte définissant les principes d'un nouveau service public permettrait de dessiner de nouvelles frontières du service public de l'emploi. Ce découpage interdirait toute relation et financement avec toute structure fonctionnant sur base commerciale et lucrative. Dans le même temps, nous devons proposer un cadre statutaire à toutes les personnes qui travaillent dans ces structures intégrées dans un nouveau SPE. Quelle

en est la forme ? Un statut du type de celui du personnel de l'ANPE, contractuel de droit public, une nouvelle Fonction Publique ? En tout cas il faut offrir un cadre général protecteur pour l'ensemble des salariés concernés.

Au delà de la définition juridique du service public, nous devons rassembler les salariés effectuant un travail de même nature et vivant la même exploitation, pour créer un rapport de force face au patronat, au gouvernement et à nos différents employeurs.

A-3-6 Coordonner fortement le noyau central du SPE

Si nous voulons offrir un cadre cohérent capable d'être un outil efficace pour construire des politiques de l'emploi alternatives, avec des mises en œuvre profondément renouvelées, il nous faut repenser la coordination du SPE, en redéfinissant ce qui est pour nous le socle central du SPE, c'est à dire le Ministère du travail, l'ANPE, l'AFPA et l'UNEDIC, auxquels s'adjoignent les missions locales et les PAIO, l'APEC, CIEFF, CIDF, CAP Emploi (concernant ces derniers, certaines structures sont menacées de disparaître, d'autres licencient et beaucoup s'interrogent sur leur avenir, victimes elles aussi de la chasse à l'opérationnalité, aux résultats... Alors que l'action en faveur des travailleurs handicapés figure parmi les grandes priorités du Président de la République). La coordination de toutes ces structures doit être renforcée, avec en particulier l'implication des services du Ministère du Travail.

A-3-7 La loi Borloo doit être abrogée.

La loi Borloo dans tous ses aspects touchant à l'emploi doit être abrogée. Une redéfinition comme décrite ci-dessus du service public de l'emploi doit être prise en compte comme un des éléments de proposition d'une nouvelle loi de programmation pour l'emploi. Elle sera proposée après un grand débat public organisé dans l'ensemble du pays, impliquant toutes les forces sociales, en tout premier lieu le monde syndical et associatif.

Une réforme profonde de l'intérieur doit être mise en œuvre, sur la base de la suppression de toute démarche lucrative en matière de placement. Le SPE doit envisager la prise en charge complète des missions d'intérim dans le cadre de la définition d'un nouveau champ d'intervention.

A-3-8 Le SPE Régional doit être fortement coordonné.

Le SPE Régional doit se coordonner fortement pour faire contrepoids aux différentes mesures de décentralisation. Il doit être une force de proposition en maîtrisant les attributions et l'utilisation des mesures pour l'emploi et des financements publics. Il doit s'impliquer également dans la définition des politiques de l'emploi territoriales, avec une attention particulière en matière de convergences d'initiatives visant au développement de l'emploi, et au développement local.

A-3-9 Les maisons de l'emploi.

Cette bonne idée, coordonner dans un lieu unique au service de l'emploi et des usagers les composantes du SPE, a été dévoyée par la loi Borloo. Les MDE Borloo sont des structures hybrides où se côtoient le service public et les chambres de commerce et d'industrie, les boîtes d'intérim. Dans ce maelström, se joue une concurrence malsaine. En conséquence, nous refusons

toute tutelle des collectivités locales, une hégémonie du modèle management d'organisation du secteur privé, tout doublon avec des missions déjà assurées par l'ANPE ...

Nous revendiquons que les MDE soient réorganisées avec comme seules composantes les structures du SPE au sens large (tel que redéfini ci-avant). Elle doivent dans leur conseil d'administration comprendre des représentants de l'ensemble des salariés qui y travaillent. Nous défendons la création de « délégués de site », élus par l'ensemble des salariés présents dans la MDE sur liste syndicale.

A-3-10 Un thème à approfondir : l'articulation emploi-formation.

Nos différents champs d'intervention constituent des lieux privilégiés pour observer l'impact de la formation professionnelle sur les conditions de l'emploi et du ré-emploi.

Le droit à la formation pour tous tout au long de la vie professionnelle doit rester un principe imprescriptible. Actuellement, les salariés privés d'emploi ou les primo demandeurs, s'ils ont un droit potentiel à la formation, se voient dans l'impossibilité de réellement mettre en œuvre un projet de qualification ou de réorientation faute d'une prise en charge financière correcte, hors métiers dits en tension, sélectionnés par le patronat.

Les possibilités de formation sont réduites notamment à cause du désengagement de l'Etat. La formation qualifiante et diplômante permettant la promotion sociale tend à disparaître et ne subsiste qu'une formation d'adaptation : une formation courte permettant l'adaptation de la main d'œuvre aux besoins de l'entreprise. Les budgets de formation se réduisent, voire disparaissent dans certains cas, comme pour les publics non indemnisés par exemple. D'autre part des dispositifs régionaux prévoyant des formations pour les demandeurs d'emploi sont en réalité des mesures pour l'emploi (incitations financières à destination des entreprises et non pas de la formation car ces stages de formation sont liés à un contrat de travail). Nous constatons de plus en plus un rétrécissement des possibilités de formation pour les chômeurs et une dégradation de l'offre et des conditions de rémunération (UNEDIC -Régions). De plus en plus la formation professionnelle se résume à des formations de stricte adaptation aux besoins immédiats du marché du travail et des entreprises. Les actions de mobilisation (ex : MAP) ne sont pas non plus de la formation professionnelle. Tous les changements intervenus en matière de formation professionnelle continue conduisent à une dégradation des droits sociaux des stagiaires (ex : perte de certaines allocations).

L'aide à la formation est à géométrie variable et ne garantit pas un même traitement pour tout le territoire. Il est souvent difficile de donner suite à l'objectif de certains demandeurs d'emploi, même s'il résulte d'une réflexion approfondie sur leur projet d'insertion professionnelle.

L'objectif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) est dévoyé : un véritable marché s'est développé alors qu'au départ ce dispositif visait la promotion sociale et se voulait accessible au plus grand nombre.

Pour la formation professionnelle à destination des salariés des entreprises (CIF par exemple), nous constatons que les demandes répondant aux besoins de l'entreprise sont privilégiées au détriment de formations autres permettant la promotion sociale des individus.

Malgré quelques instruments juridiques supplémentaires donnés au contrôle de la formation professionnelle, celui-ci manque toujours des moyens qui lui permettraient de jouer son rôle de régulation d'une offre de formation de plus en plus dominée par le secteur marchand.

Pour la formation des agents dans nos secteurs (missions locales, ANPE), nous constatons aussi des dérives face auxquelles nous devons réagir fermement : pseudo échanges de pratique parfois animés par des hiérarchiques, formation action ou réunion d'information que nos directions voudraient prendre en compte comme des actions de formation.

A-3-10-1 Nous convenons d'améliorer nos capacités d'analyses, d'observations sur la situation de la formation professionnelle et de ses évolutions pour l'ensemble de nos secteurs.

A partir des différents constats sur la situation des chômeurs et des actifs, nous devons intervenir en terme de propositions pour modifier les dispositifs et les offres de formation professionnelle.

Dans ce domaine, le travail conjoint avec la Fédération est à renforcer.

La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle doit être au moins égale au SMIC, toutes les formations entrant dans le projet d'un demandeur d'emploi doivent être gratuites, ainsi que l'hébergement et les déplacements générés par les stages.

A-3-10-2 Nous revendiquons l'abrogation de toutes les ordonnances sur l'emploi du gouvernement de Villepin et l'ouverture de négociations préparant d'autres dispositifs législatifs avec des droits supplémentaires notamment sur le terrain de la Formation Professionnelle.

A-3-11 Deuxième thème à approfondir : une sécurité sociale professionnelle.

Les textes du dernier congrès fédéral (4^{ème} congrès à Perpignan du 02 au 06/02/2004) comportent dans le thème 3 -partie 2 / droit à la formation et à l'emploi- l'orientation d'un objectif de « sécurité » professionnelle quelles que soient les situations des actifs. La formulation exacte étant : «la recherche d'une sécurisation des parcours, une sorte de nouvelle sécurité sociale de l'emploi.» C'est un des axes principaux de construction d'alternatives anti-libérales pour lutter contre la précarité et pour le plein emploi.

Cette orientation est partagée par un certain nombre de chercheurs et d'experts et par la confédération CGT. Compte tenu de la place de nos secteurs, nous devons organiser des travaux de réflexion pour avancer dans la concrétisation de cette orientation, en articulation avec la Fédération (initiative de l'Institut de Recherche Fédéral, etc ...).

A-3-12 Les critères d'évaluation du Service Public de l'Emploi.

La marchandisation libérale des services publics, en particulier de l'ANPE , prend pour modèle l'entreprise et ses critères de gestion. Les Directions utilisent le concept de l'efficience : meilleurs résultats au meilleur coût et elles structurent le contrôle de l'ensemble des activités autour de tableaux de bord bâtis en fonction de ces critères.

Le contrôle de l'efficacité des services publics est légitime puisqu'ils sont financés par les ressources publiques (issues de l'impôt). Mais nous devons déconstruire les critères libéraux et inventer d'autres paramètres fondés sur les logiques d'utilité sociale et de bien public.

A-3-12-1 Nous devons poursuivre les travaux que nous avons entamés autour de la consolidation et du développement de critères d'utilité sociale. Ils sont partie prenante de notre démarche globale de recherche d'alternatives.

Au titre de ces critères doit figurer l'égalité d'accès à l'emploi et à la formation (couleur, sexe, genre, age, santé, ...).

A-3-12-2 Le réseau d'insertion des jeunes.

Menacé dans son existence même il y a peu de temps encore, le réseau ML / PAIO peut sembler aujourd'hui conforté par la loi Borloo ; pourtant, nombre de questions restent posées tant sur leur mode de financement, sur leur place réelle dans la sphère SPE, que sur leur mission quand la

notion même de projet personnel des jeunes est niée dans les nouveaux textes, quand les MLE (à l'image de l'ANPE) sont de plus en plus soumises à la course aux chiffres et aux objectifs. Le réseau d'accueil jeunes (Missions locales et PAIO) est en phase d'institutionnalisation, voire d'instrumentalisation par les différents donneurs d'ordre. Le plan de cohésion sociale et le protocole 2005 des missions locales n'ont fait que renforcer cette institutionnalisation au détriment de l'innovation et de l'approche globale du jeune.

Le réseau est touché par la rationalisation des dépenses publiques et la culture de l'évaluation. La logique gestionnaire prend le pas sur l'innovation et la pédagogie. Le logiciel Parcours 3 n'est qu'un outil au service de cette cause. Le risque est grand de voir le réseau devenir un outil de contrôle social.

A-3-12-3 Le réseau doit renouer avec ses principes fondateurs. Il doit être un outil de lutte contre « l'insécurité sociale » quasi-généralisée de la jeunesse et œuvrer à son émancipation. Cela implique des transformations radicales et un changement de logique entre les impératifs économique et social.

Les jeunes doivent être représentés dans les conseils d'administration des structures d'accueil et y avoir de véritables lieux d'expression. On ne peut indéfiniment décider pour eux, ils doivent être associés aux orientations qui les concernent. Pour une part non négligeable des jeunes, il est impératif de passer de l'exclusion sociale à l'inclusion émancipatrice et transformatrice : cela implique la possibilité d'être acteur et de pouvoir décider. Pour le réseau d'accueil jeunes, cela implique des moyens financiers et humains importants pour œuvrer à cette tâche, et surtout de rompre avec le primat de la dictature économique.

A-3-13 Les plates-formes de vocation.

Ces structures font l'objet d'une convergence d'intervention entre les Missions locales et l'ANPE. Elles doivent servir à orienter les jeunes sans qualification vers «les métiers porteurs et les métiers dits en tension». L'orientation professionnelle sera organisée grâce aux techniques de recrutement par simulation par habiletés élaborées par l'ANPE. On voit bien qu'il ne s'agit pas de respecter les volontés des jeunes mais de les guider vers les secteurs en « difficulté de recrutement » ...

A-3-13-1 La mission d'orientation et de conseil professionnel mérite une toute autre attention, à l'heure où un des lieux communs en matière d'emploi décrit la nécessité pour un actif, tout au long de sa vie professionnelle, de changer plusieurs fois de métiers et de qualification. Le service public de l'emploi a été vidé de toute substance sur cette mission très importante (ANPE, AFPA, ...) Que ce soit pour les salariés ou les actifs privés d'emploi, il faut reconstruire un dispositif à la hauteur des besoins. Cela passe par une reconstruction des missions de base de l'ANPE, intégrant cette dimension. Mais nous pouvons également imaginer un grand service public de l'orientation et du conseil professionnel mettant en synergie à la fois les compétences du SPE en la matière et les capacités d'autres secteurs (CIO, etc ...).

Ainsi les différents publics pourraient s'adresser à ces professionnels aux missions gratuites, capables de faire le point à tout moment de la vie professionnelle et de proposer des parcours de formation, qualifiante si nécessaire.

A-3-14 Le contrôle des chômeurs.

Tous les éléments convergent vers un renforcement de la répression à l'encontre des chômeurs. Le libéralisme conjugue très bien désengagement de l'Etat sur tout ce qui est peu ou prou jugé propice à des logiques commerciales et renforcement du contrôle étatique et répressif à l'encontre des populations et individus.

A ce titre, nous devons lutter contre toute accentuation du contrôle des chômeurs, la subjectivité des critères servant à toutes les manipulations statistiques possibles.

A-3-14-1 Nous revendiquons l'élargissement des droits et protections pour les chômeurs : création d'instance de recours totalement indépendante du SPE, droit de recours suspensif ...

Tout cela ne peut faire l'économie d'un débat de fond sur la légitimité du contrôle des chômeurs. Compte tenu de l'organisation actuelle du marché du travail et du niveau et de la surface des revenus de remplacement, la réponse peut être simple.

A-3-14-2 Mais si on imagine dans le cadre de la sécurisation des parcours, un revenu de remplacement, un salaire ou une indemnité de formation de haut niveau, inmanquablement la question des devoirs en regard avec les droits et les moyens mis à disposition des individus, se posera.

A-3-15 Un service public de l'emploi européen.

Comme nous l'avons constaté précédemment, les offensives libérales sur le terrain de l'emploi sont construites la plupart du temps à partir des directives européennes. Les différents services de l'emploi dans les pays européens n'ont plus rien de public.

La structuration française fait encore exception. Le bon niveau de contre-attaque impose d'imaginer d'autres politiques de l'emploi à l'échelle européenne, ainsi que des contre-propositions en matière de structuration des services.

Notre orientation se fixe pour objectif d'inventer un service public de l'emploi européen qui serait le lien de synthèse et de coordination entre ce qui existe de mieux dans les différents pays.

En ce sens, nous cherchons à développer nos contacts entre les différentes forces syndicales présentes dans les services de l'emploi de chaque pays. La convergence avec les réseaux d'organisation de chômeurs est également recherchée. Nous devons faire fructifier les premiers contacts que nous avons pris au forum social européen à Londres.

A-4 LA SITUATION DANS LES DOM ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

A-4-1 Les conditions d'application des politiques gouvernementales dans les territoires hors de l'Hexagone sont toujours soumises à des réajustements, ne serait-ce qu'à cause de la grande diversité géographique, climatique et ethno-culturelle qu'on y rencontre. Dans le champ Travail, Emploi, Formation et dans le secteur Fonction Publique, rares sont les décrets qui s'appliquent de façon uniforme en métropole et hors métropole.

A-4-2 Nos territoires sont défavorisés par rapport à ce traitement différencié : sous couvert d'éloignement géographique et de réajustements dans des décrets spécifiques, la politique mise en place dans les DOM et Collectivités Territoriales ressemble plus à un dérivé édulcoré des décisions nationales. De plus la disparité des statuts juridiques qui s'est accentuée et radicalisée par la modification de la constitution (art.90 et s. Congrès de Versailles) ne facilite pas

l'existence éventuelle d'une base de revendications communes à l'ensemble de ces terres d'outremer. Pourtant leurs situations économiques et sociales sont communes : fort taux de chômage, chômage des jeunes et des femmes, illettrisme, proportion importante d'allocataires RMI, population très jeune et souvent peu diplômée, isolement et sous-développement économique, déséquilibre entre importations et exportations, etc.

La situation de retard est telle que ces territoires sont reconnus comme prioritaires (Régions Ultra Périphériques) par l'Europe et bénéficient depuis plusieurs années d'aides des fonds européens. Le retard s'exprime autant en termes d'infrastructures que de moyens humains.

Dans ce contexte, il faut toujours se battre pour obtenir une égalité de traitement. Souvent son application locale est reportée à des dates tellement incertaines que cela revient à tenir sur place une promesse qui ne sera jamais suivie d'effet.

A-4-3 Le poids de l'Histoire coloniale, bien que souvent nié, y pèse encore et il faut beaucoup de temps et de courage en ces lieux pour vivre et combattre en citoyen à part entière.

Dans ce paysage, la décentralisation, puis la déconcentration des services publics peuvent refléter un dangereux penchant de féodalité par les pouvoirs locaux et isoler la garantie d'un acquis de la république, l'égalité en droits sur tout le territoire français.

A-4-4 Il appartient donc au combattant syndical de revendiquer sur deux champs en apparence opposés -que les directions de tutelle ne manqueront de dresser l'un contre l'autre- mais qui, selon nous, se complètent : pour la reconnaissance des spécificités locales et pour l'égalité de traitement.

A-4-5 Par le passé, devant la dualité complexe de ces revendications, il a fallu faire un choix d'action et privilégier la mise en avant du champ des spécificités tant ces dernières étaient ignorées et masquées par les pouvoirs nationaux.

Mais les données ont changé avec l'accélération des transferts de compétences et la déconcentration des services publics. Dans une hypocrisie à peine feinte de l'Etat aujourd'hui, les spécificités locales sont devenues une réalité éclatante car elles permettent de justifier un désengagement financier massif.

A-4-6

Nous réaffirmons que de ces deux principes : reconnaissance des spécificités et égalité de traitement émergera l'égalité en droits. Il s'agira de forger notre action syndicale, non pas de la négation de l'un au profit de l'autre mais bien par l'instauration d'un dialogue continu entre eux.

Blainville sur Mer le 27/11/05